



Montreuil, le 29 septembre 2021

ACTION DU 05 OCTOBRE 2021

# SURVEILLANCE GÉNÉRALE : RENDRE DU SENS AUX MÉTIERS !

**La CGT a interpellé la direction en DCI ce 27 septembre, sur plusieurs sujets restés en suspens malgré l'urgence ! Réglementation du temps de travail, protection des agents SUGE dans l'exercice de leurs fonctions, déroulement de carrière, emplois et salaires !**

**La Direction doit cesser de balader les cheminots de la SUGE de promesse en promesse ! La CGT exige des avancées concrètes !**

## **Des emplois tout de suite !**

La direction de la SUGE est incapable de respecter le Cadre d'Organisation qu'elle a pourtant, elle-même, fixé et qui, par ailleurs, est insuffisant.

La faute à une politique nationale de recrutement catastrophique visant à pousser les rythmes de travail au maximum en imposant polyvalence et flexibilité. Les 220 recrutements prévus pour 2021 sont revus à la baisse au prétexte d'une soi-disant diminution des démissions et 15 reconversions internes sont en cours sur un objectif initial de 40, c'est inacceptable !

La CGT exige que les 220 recrutements externes budgétés sur 2021 soient réalisés et que cet objectif soit maintenu pour l'exercice 2022.

## **Salaires : nous sommes des cheminots qualifiés !**

L'évolution des missions quotidiennes (évolutions pénales, nouvelle arme, tenue, outils numériques, multiplication des procédures, etc.) ont renforcé la technicité du métier. Cela doit déclencher la revalorisation pérenne de la prime de travail à hauteur de 20%. Également, il est urgent de revaloriser l'indemnité de port d'arme (IPA) et l'indemnité complémentaire de port d'arme (ICPA) et de les intégrer à la prime de travail afin qu'elles soient prises en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Au même titre que tous les cheminots du GPU SNCF, les agents de la SUGE subissent le gel de leur traitement de base, ça suffit ! Ensemble, exigeons une véritable NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) pour une réelle revalorisation de nos salaires !

## **La pérennité des métiers de la SUGE nécessite de vrais déroulements de carrière !**

Aujourd'hui, le déroulement de carrière à la Sûreté Ferroviaire est nettement insuffisant. Les délais moyens de passage à la qualification supérieure ont subi une forte augmentation : qualification B vers C : 134 mois (11 ans) et C vers D : 166 mois (14 ans), provoquant le désengagement des cheminots pour leur métier, les poussant même, pour un nombre conséquent, jusqu'à la démission et ce quel que soit le collègue.



Malgré la reconnaissance, trop lente d'ailleurs, de certaines spécialités (Cyno/TIS/TIR/Opérateur PC...), le compte n'y est pas ! La reconnaissance de la qualification acquise par l'expérience et/ou la formation, la reconnaissance de la technicité doivent être immédiates. L'exercice de notations permet la nomination à la qualification supérieure d'un nombre plus important de cheminots ! **Il ne manque, à la Direction, que la volonté ! Donnons-lui envie !**

**Protection des agents SUGE et organisation du temps de travail,  
ça n'a que trop duré !**

La Fédération CGT des Cheminots ne cèdera rien sur l'ensemble de ces revendications, y compris à l'égard des conditions de travail et d'exercice spécifique à la SUGE ! La CGT exige la rédaction immédiate d'un accord agrégé en déclinaison du GRH0955, intégrant les revendications CGT partagées par les cheminots de la SUGE et communiquées à la direction lors de DCI, bilatérales et tables rondes.

De même, la réécriture du RHO657 (déclinaison de l'accord sur l'organisation du temps de travail) n'a toujours pas vu le jour depuis 5 ans ! Cela profite à la Direction qui impose une augmentation du temps de travail, une déviation du respect de la réglementation quasiment quotidienne ! La CGT exige la réécriture d'un RHO657 avant la fin de l'année, garantissant notamment l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle !

**EXIGEONS DE RÉELLES AVANCÉES MAINTENANT !  
LE 5 OCTOBRE,  
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
ET EN MANIFESTATION !**

